**DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES**

Le dossier de candidature comporte :

* un curriculum vitae personnalisé, valorisant le parcours professionnel (2 pages maximum)
* une lettre de motivation (2 pages maximum)
* l’avis étayé de l’inspecteur d’académie, inspecteur pédagogique régional ou de l’inspecteur de l’éducation nationale sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier.
* l’avis étayé du chef d’établissement ou du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier
* Ces avis seront recueillis au moyen des fiches figurant en annexe, et devront être jointes aux autres éléments du dossier
* un document consignant les éléments d’un projet relatif à l’exercice des fonctions de DDFPT.

**Pour ce dernier document,** il s’agit pour le candidat de sélectionner un projet vécu, tiré de son expérience professionnelle en formation initiale ou, le cas échéant, en formation continue. Ce projet doit s’inscrire, par sa nature, dans le champ des missions et activités dévolues à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Dans une première partie, le candidat présente le projet et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées. Il développe, à partir d’une analyse précise, les connaissances acquises ainsi que les compétences mobilisées lors de la réalisation du projet. Cette analyse doit, notamment, mettre en évidence l’aptitude du candidat à exercer la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Dans une seconde partie, le candidat commente les choix qu’il a effectués, ainsi que les résultats obtenus. Il porte un regard distancié sur son action et évalue sa démarche dans le cadre du projet présenté.

Le candidat peut joindre, sur support papier, 1 annexe susceptible d’éclairer la commission académique sur la nature du projet, son déroulement, les résultats obtenus, les responsabilités exercées ou tout autre point qu’il juge utile de porter à la connaissance de la commission.

**L’ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION ACADEMIQUE SE DEROULE EN DEUX PHASES**

**Phase 1 (10 mn maximum)** :

Le candidat présente son parcours professionnel, ainsi que la diversité des activités qu’il a réalisées. Il développe son projet professionnel et ses motivations pour intégrer la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

**Phase 2 (20 mn maximum) :**

Entretien avec les membres de la commission.

L’entretien doit permettre à la commission d’apprécier la capacité du candidat à transférer, dans un autre contexte professionnel, les connaissances et compétences qu’il a acquises. Lors de cette transposition, le candidat doit démontrer sa maitrise du référentiel métier du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.